



Double verbalisation pour un stationnement

Par **Babaiaga**, le **24/07/2009** à **10:52**

Bonjour,
J'ai malheureusement oublié de mettre de l'argent dans mon parcmètre alors que j'étais absente toute la journée. Je reprends ma voiture ce matin et à mon grand étonnement je me retrouve avec 2 PV.
Est-ce règlementaire ou est-ce un abus ?
Que dois-je faire ?
Payer un PV me paraît tout à fait normal mais 2
Merci d'avance pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **25/07/2009** à **14:45**

Bonjour
vous avez été verbalisé une première fois pour ne pas avoir payé le stationnement. Dès cet instant il est alors ouvert un droit à stationnement correspondant au tarif maximum prévu par l'arrêté municipal et indiqué sur l'horodateur. Passé ce délai vous devez soit payé le stationnement pour la prochaine période soit vous êtes de nouveau verbalisable.
Exemple
vous garez votre véhicule sans payé à 7 h du matin sur un stationnement payant de 8h à 18h et payable de 4h max.
A 9 h vous êtes verbalisé.
Vous acquerez alors un droit à stationnement jusqu'à 13h.
A partir de 13h vous êtes de nouveau verbalisable.
etc etc...
Restant à votre disposition.